

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 459 du 10 janvier 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestre-chœur de l'armée française »**

NOR : INTJ1800292S

Le commandant de la garde républicaine,  
Vu le code de la défense ;  
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;  
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;  
Vu la décision n° 22376 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727031S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> février 2018 :

**Pinto** Jean-Charles                      NIGEND : 168499                      NLS : 8025966

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> février 2018 :

**Brooymans** Nicolas                      NIGEND : 346059                      NLS : 8117849

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 janvier 2018.

*Le général de division,  
commandant la garde républicaine,  
D. STRIEBIG*